



## Annexe au projet de Motion – avis défavorable au projet de modification trajectoires d’approche de Roissy.

### 1- Populations du PNR concernées.

Les cartes ci-dessous, indiquent les zones survolées par 95% des trajectoires au-dessous de 1981 mètres en situation « normale » après modification (zone délimitée par courbe verte). Avant d’entrer dans cette zone, d’autres communes sont évidemment survolées.

Le PNR cumule des survols provenant de l’ouest (MERUE) et de l’est (LORTA).

Les communes nouvellement survolées sont dans les zones vertes.

La surface des communes concernées représente plus de 50% du PNR.

La population concernée (suivant que l’on prenne en compte ou pas Auvers/Oise en limite) est de 27000 à 34000 habitants.

### 2- Indicateur Lden

Le dossier indique page 35 que « le Lden, indicateur de référence, ne fait pas apparaître de différence notable ».

### 3- Autres indicateurs

D’autres indicateurs ont été utilisés et les populations concernées AVANT et APRES ont été comptabilisées,

**Indicateur densité de survols** (seule les populations concernées par plus de 30 vols sont prises en compte) :

Résultat pour configuration face à l’Est : sur 307 000 habitants, 262 000 soit 85% voient une situation maintenue ou aggravée.

**Indicateur NA 65** : populations survolées par plus de 25 vols dont le bruit est de 65 décibel.

Résultat pour configuration face à l’Est : sur 317 000 habitants, 191 000 soit 60% voient une situation maintenue ou aggravée.

### 4- Emergence : un indicateur officiel non pris en compte dans l’étude !

Cet indicateur mesure l’écart entre un bruit et le niveau sonore habituel (bruit de fond).

Il est utilisé pour caractériser la gêne sonore dans la réglementation relative aux bruits de voisinage et la réglementation des installations classées.

Pour mémoire, en journée au dessus d’une émergence de 5 dB, il y a infraction (en fait si le bruit est mesuré sur période courte il y a un correctif, de 5 dB si la durée du bruit est de 1mn à 5 mn).

On peut donc considérer que une émergence de + 10 dB est une gêne.

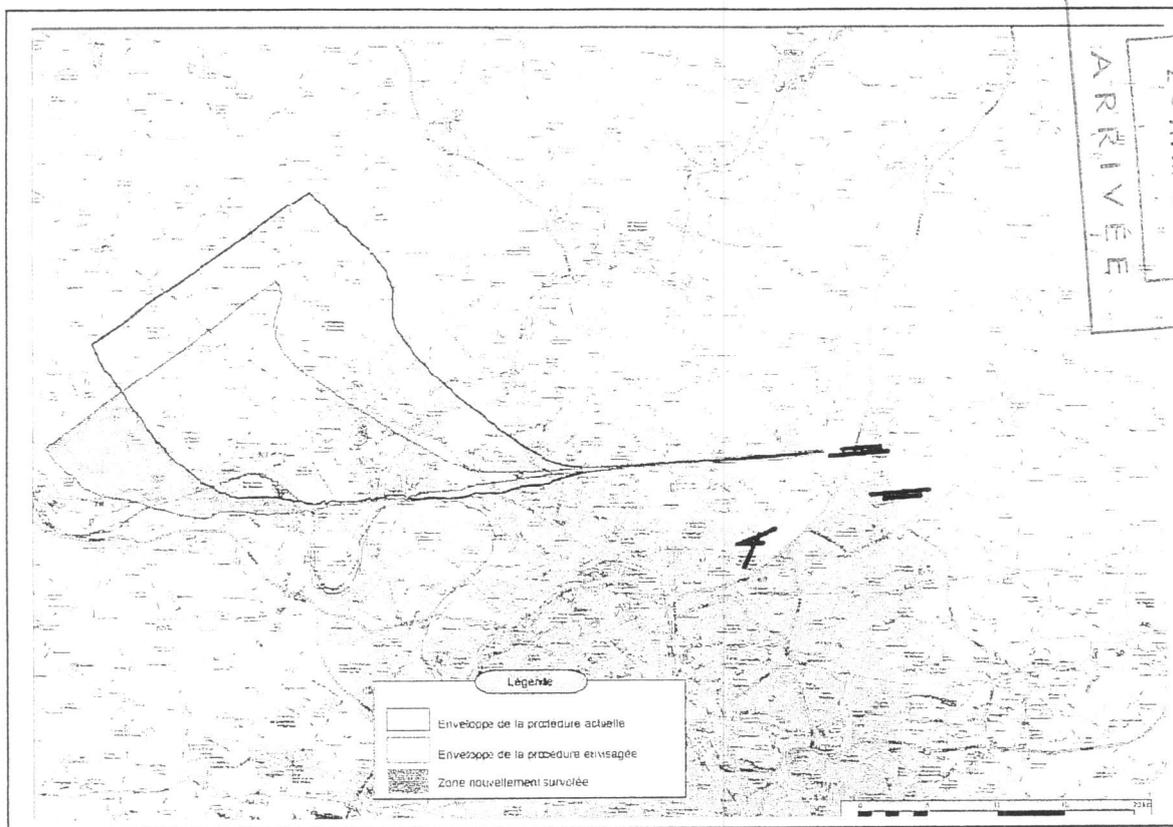
Bruit Paris a fait des mesures en 2009 et 2010 sur plusieurs communes en utilisant l’indicateur NA 65 (nombre de vols par jour de bruit supérieur à 65 dB) et en mesurant le nombre d’émergences (par exemple supérieures à 20 dB).

Les résultats sont les suivants :

	PEB Roissy		Bruit Fond	NA 65	Emergence >20 dB	Emergence >35 dB
Goussainville	zone B	urbain	45 dB	105 vols	51 vols	0 vols
Vauréal	hors zone	semi-urbain	35 dB	18 vols	34 vols	1 vols
Mériel	hors zone	rural	32 dB	9 vols	37 vols	7 vols

On note que pour des communes situées en zone avec bruit de fond faible, la gêne provoquée par les émergences est très importante bien que l’indicateur NA 65 soit faible.

Il faut donc aussi utiliser cet indicateur pour mesurer la nuisance sonore.

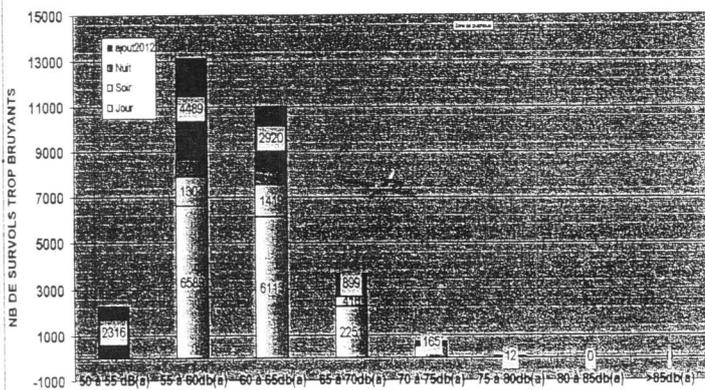


SOUS-PRÉFET DE PONTOISE  
 28 AVR. 2011  
 ARRIVÉE

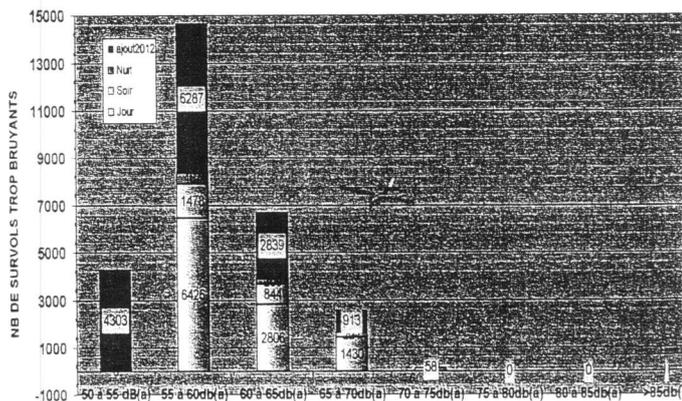
### 5- Cumul des nuisances de Roissy et de Pontoise/Cormeilles en Vexin

Les estimations des nuisances complémentaires sur des villages riverains de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin indiquent une **augmentation de 30% à 50% des survols bruyants!** Ces estimations sont réalisées à partir des relevés des stations de mesure de bruit de la DIRAP en intégrant le report des survols de Roissy (venant de LORTA et MERUE).

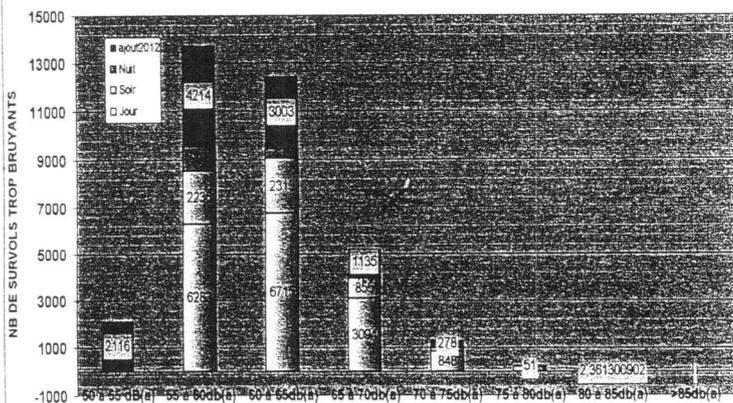
DIRAP MESURES ACOUSTIQUES PROJECTION 2012 (ABLEIGES)



DIRAP MESURES ACOUSTIQUES PROJECTION 2012 (CORMEILLES)



DIRAP MESURES ACOUSTIQUES PROJECTION 2012 (COURCELLES)



DIRAP MESURES ACOUSTIQUES PROJECTION 2012 (EPIAIS-RHUS)

